

CONVENTION DE DROIT D'UTILISATION DE LOGICIEL

ATTENTION: A lire attentivement avant le déballage et/ou l'installation du logiciel.

LICENCE D'UTILISATION ET GARANTIE LIMITEE DU LOGICIEL

Le présent document constitue **un acte juridique et un accord entre vous**, l'utilisateur final et la société MICROMATIQUE Ingénierie. En **ouvrant l'enveloppe scellée** contenant le support du logiciel (Disquettes ou Cédérom) ou en procédant à l'installation du logiciel, vous vous engagez à respecter les termes de cet accord, qui comprend la licence d'utilisation du logiciel, la garantie limitée et une acceptation.

En cas de désaccord avec les termes du présent document, **ne pas ouvrir l'emballage** contenant les disquettes ou le cédérom, mais le renvoyer immédiatement, sans l'ouvrir, au magasin où il a été acheté, accompagné de tout autre article (y compris documentation écrite, classeur ou autres reliures ou dossiers, et matériel, le cas échéant) faisant partie du produit pour remboursement intégral. MICROMATIQUE Ingénierie **ne vend aucun droit sur ce logiciel**, mais octroie le droit d'utiliser ce logiciel dans le cadre d'un accord de licence, MICROMATIQUE Ingénierie conservant expressément le droit de propriété du logiciel.

A. LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL

1. OCTROI DE LICENCE

Moyennant le paiement des frais de licence inclus dans le prix d'achat du produit et votre engagement de vous conformer aux termes et conditions de la présente licence et de la garantie limitée, MICROMATIQUE Ingénierie le concédant, accorde à vous, le détenteur, **le droit non exclusif d'utiliser cet exemplaire** d'un programme logiciel (ci-après désigné le logiciel) sur un seul ordinateur (avec une seule unité centrale) en un seul lieu, à condition que les termes de la licence soient respectés. Si l'ordinateur sur lequel est exploité le logiciel est un système à plusieurs utilisateurs, la **licence devra être étendue au nombre potentiel d'utilisateurs simultanés**. Le détenteur n'acquiert pas de droits autres que ceux expressément octroyés par la présente convention.

2. DROIT DE PROPRIETE DU LOGICIEL

Le logiciel concédé et sa documentation, ainsi que toute copie, **restent la propriété exclusive de MICROMATIQUE ingénierie**, qui se réserve la qualité d'auteur conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle tel que modifié par la loi du 10 mai 1994.

Elle est protégée en France par le code de la propriété intellectuelle, et à l'étranger par les conventions internationales sur le droit d'auteur. La violation de l'un des droits de l'auteur de l'œuvre est un **délit de contrefaçon** et toute contrefaçon est sanctionnée France par l'article L.335-2 du code de la propriété intellectuelle et punie **de deux ans d'emprisonnement et de 1.000.000 Francs d'amende**.

Le détenteur de la licence est le propriétaire du support magnétique ou autre, sur lequel est initialement ou par la suite enregistré ou fixé le logiciel. Toutefois, la présente licence est accordée à la condition expresse que MICROMATIQUE Ingénierie conserve le droit de propriété du logiciel enregistré sur le ou les disques d'origine ainsi que de toutes les copies qui en auront été faites, sous quelque forme ou sur quelque support que se présentent cet original et ces copies. Cette licence ne constitue **pas une vente du logiciel d'origine** ou de toute copie éventuelle.

3. RESTRICTIONS DE REPRODUCTION

Ce logiciel et la documentation qui l'accompagne sont protégés par les droits d'auteur. Toute reproduction non autorisée du logiciel, y compris sa modification, sa fusion ou son inclusion dans un autre, ou de la documentation qui l'accompagne est strictement interdite.

Le détenteur pourrait être passible de sanctions légales pour toute violation de ces droits d'auteur entraînée ou encouragée par la non-observation de sa part des termes de la présente licence.

4. RESTRICTIONS D'EMPLOI

Le détenteur de la licence est autorisé à transférer physiquement le logiciel d'un ordinateur à un autre à condition toutefois que ledit **logiciel ne soit exploité que sur un seul ordinateur à la fois**.

Les transferts électroniques du logiciel d'un ordinateur à un autre sur un réseau, et la distribution à des tiers de copies du logiciel ou de la documentation qui l'accompagne sont strictement interdits. Toute modification, adaptation, traduction, rétrotechnique, décompilation, désassemblage ou création d'ouvrages tirés du logiciel, de même que toute modification, adaptation ou rédaction d'ouvrages s'inspirant de la documentation sans le consentement écrit préalable de MICROMATIQUE Ingénierie sont strictement interdits. Si le logiciel est un **logiciel de démonstration et d'évaluation**, vous ne pouvez pas utiliser le logiciel à des fins commerciales.

5. RESTRICTIONS DE TRANSFERT

La licence d'exploitation de ce **logiciel n'est conférée qu'au détenteur** et ne peut être cédée, apportée ou transférée à qui que ce soit sans le consentement écrit préalable de MICROMATIQUE Ingénierie. Tout bénéficiaire d'un transfert ainsi autorisé sera tenu aux termes des conditions de la présente licence et de la garantie limitée. Le détenteur ne pourra en aucun cas transférer, céder, louer, ni vendre le logiciel ni en disposer d'une manière ou d'une autre à titre temporaire ou permanent sauf tel qu'expressément prévu aux présentes.

6. RESILIATION

La présente licence reste en vigueur jusqu'à résiliation. Elle sera résiliée automatiquement sans préavis par MICROMATIQUE Ingénierie au cas où le détenteur ne se conformerait pas aux termes de la licence. En cas de résiliation, **le détenteur devra immédiatement détruire toute documentation et tout exemplaire du logiciel**, y compris les copies modifiées, le cas échéant.

7. MISE AJOUR

MICROMATIQUE Ingénierie peut diffuser de temps à autre des versions révisées du logiciel, et elle pourra, à son gré, les mettre à la disposition du détenteur et des bénéficiaires de transfert qui auront payé les droits de mise à jour et renvoyé la **carte d'enregistrement de garantie à MICROMATIQUE Ingénierie**.

8. COPIE DE SAUVEGARDE

MICROMATIQUE Ingénierie **tient à disposition du détenteur une copie de sauvegarde du logiciel**, établie en un exemplaire unique.

En conséquence, **le détenteur n'est pas autorisé à effectuer une copie de sauvegarde du logiciel**. En cas de destruction accidentelle du logiciel, par suite d'une fausse manœuvre non fautive du détenteur, MICROMATIQUE Ingénierie fournit au détenteur la copie de sauvegarde

due, sur demande écrite du détenteur exposant les circonstances de la destruction du logiciel et accompagnée d'une copie du reçu. Les frais d'expédition et d'emballage de la copie de sauvegarde sont à la charge du détenteur.

9. DIVERS

La présente licence est régie par la **législation en vigueur en France**. Si le détenteur est établi dans un autre pays, préalablement à toute utilisation du logiciel, il devra s'assurer qu'aucune loi ou règlement spécifique au pays ou groupe de pays dont il dépend ne s'oppose à l'utilisation du logiciel. **La responsabilité de MICROMATIQUE Ingénierie est uniquement limitée au remboursement du produit.**

La présente œuvre est inscrite au répertoire de l'Agence pour la Protection des Programmes, 119 avenue de Flandre - 75019 Paris. **L'APP est mandatée par le titulaire des droits pour faire sanctionner toutes copie et/ou utilisation non autorisées.**

B. GARANTIE LIMITEE

En raison de sa complexité inhérente, il est possible que le logiciel ne soit pas exempt d'erreurs. **L'utilisateur a la responsabilité de vérifier le travail effectué et de procéder régulièrement à des sauvegardes.** Le logiciel et la documentation qui accompagne (consignes d'emploi comprises) sont fournis dans l'état où ils se trouvent et sans aucune garantie. En outre MICROMATIQUE Ingénierie ne donne aucune garantie et ne fait aucune déclaration concernant l'emploi, ou les résultats découlant de l'emploi du logiciel ou de la documentation quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou autre. **Tous risques afférents aux résultats et performances du logiciel sont supportés par le détenteur.**

En cas de défaut du logiciel ou de la documentation, **c'est le détenteur** et non pas MICROMATIQUE Ingénierie, ses concessionnaires, distributeurs, agents, ou employés, qui prendra à sa charge tous les frais nécessaires pour le dépannage, la réparation ou la correction.

MICROMATIQUE Ingénierie garantit au détenteur initial de la licence que le support magnétique ou autre sur lequel est enregistré le logiciel ainsi que le manuel d'utilisation sont exempts de tout défaut de matière première ou de vice de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une **période de quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de livraison attestée par une copie de la facture d'achat.

La responsabilité de MICROMATIQUE Ingénierie et les recours du détenteur en ce qui concerne le support du logiciel ou le manuel d'utilisation défectueux se limiteront exclusivement, **au choix de MICROMATIQUE Ingénierie, soit au remboursement du prix d'achat, soit à l'échange du support ou du manuel d'utilisation** qui n'aura pas satisfait aux conditions de la présente garantie limitée et qui aura été retourné à MICROMATIQUE Ingénierie, port payé, accompagné d'une copie de la facture d'achat. (Prix éventuellement cachés).

Au cas où le défaut du support magnétique ou autre (Disquette ou cédérom) ou du manuel **serait le résultat d'un accident de traitement abusif ou d'une mauvaise application**, MICROMATIQUE Ingénierie ne serait aucunement tenu de remplacer le dit support ou manuel ou d'en rembourser le prix d'achat.

En cas d'échange, le support ou le manuel de remplacement sera garanti pour une période égale au restant de la période de garantie initiale ou 30 jours, selon celle de ces deux périodes qui sera la plus longue. Pour faciliter l'application de la présente garantie, le détenteur s'engage à retourner à MICROMATIQUE Ingénierie, **dans les 10 jours de la date de livraison du produit, la carte d'enregistrement de garantie ci-jointe.**

Ce qui précède constitue la seule garantie donnée par MICROMATIQUE Ingénierie pour ce produit et exclut toute autre garantie, de quelque forme que ce soit, expresse ou implicite, y compris sans que cette énumération soit limitative, toute garantie implicite du caractère adéquat pour la commercialisation ou un usage particulier.

Aucune information ou conseil donné verbalement ou par écrit par MICROMATIQUE Ingénierie, ses concessionnaires, distributeurs, agents ou employés ne constituera de garantie ni n'étendra de quelque façon que ce soit l'objet de la présente garantie, et le détenteur ne pourra aucunement compter sur une telle information ou conseil à ce titre.

Ni MICROMATIQUE Ingénierie, ni qui que ce soit d'autre ayant participé à la création, à la production ou à la livraison de ce produit ne pourra être tenu responsable de tout dommage direct, indirect, secondaire ou accessoire (y compris les dommages entraînés par la perte de bénéfices, interruption des activités ou la perte d'informations et autres) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation de ce produit, et ce même si MICROMATIQUE Ingénierie a été informé de la possibilité de tels dommages.

La présente garantie limitée est régie par la législation en vigueur en France.

C. APPLICATION

Vous certifiez que vous avez lu le présent accord de licence et la garantie limitée, en avez compris les termes et conditions et vous engagez à les respecter. Vous reconnaissez également que lesdites licence et garantie limitée constituent l'accord intégral et exclusif qui lie les parties et remplacent toutes offres ou accords antérieurs, oraux ou écrits, et toutes autres communications entre les parties relatives à l'objet de la licence ou de la garantie limitée.

De convention expresse, MICROMATIQUE Ingénierie est autorisé à vérifier à tout moment le respect de ces obligations.

Pour toutes précisions complémentaires sur la licence ou la garantie limitée, ou pour quelque raison que ce soit, prière de contacter, par courrier, fax ou téléphone, MICROMATIQUE Ingénierie, 105 avenue du Gal. Leclerc 77400 LAGNY - FRANCE - Tél. +33 (1) 60 31 18 18